



Bulletin d'information

Sommaire :

Page 1 : Édito

-

Page 2 : Nos élèves sont-ils
si différents ?

Option facultative

-

Page 3 : Pêche aux heures

Congrès

CAPEPS Interne

Page 4 : Bilan mutations

-

Page 5 : Modèle de demande
de stage

-

Page 6 : Stage

-

Page 7 : Élections
professionnelles

-

Page 8 : Syndicalisation

S'INDIGNER, SE MOBILISER pour imposer d'autres choix !

Malgré quelques effets d'annonce pré-électoraux le Gouvernement reste sourd aux revendications des personnels et des usagers. Le rouleau compresseur avance toujours et le Pouvoir continue son travail de casse systématique de tout ce qui est Service Public, l'Enseignement Agricole Public en fait largement les frais.

Les idées destructrices de ce gouvernement sont relayées avec zèle par les exécutifs régionaux et locaux. Suppressions méthodiques et massives d'emplois, réformes « dites pédagogiques » essentiellement motivées par des économies budgétaires sont mises en place avec un refus quasi systématique de concertation et de véritable dialogue social avec les représentants des personnels. On en est arrivé ainsi à des pratiques proches de l'excès de pouvoir.

Dans notre secteur cela s'illustre par le passage en force de la réforme de la voie professionnelle (cf. les horaires et programmes EPS), le non respect des textes officiels pour la mise en place de la réforme du lycée (non attribution des horaires de travail à effectif réduit, option EPS en « S » non-conforme au texte EN), directive « non officielle » pour ne pas appliquer les textes sur les forfaits d'animation, etc.

Dans ce contexte les prochaines échéances électorales, à commencer par les élections professionnelles d'octobre, seront capitales. Nous devons imposer d'autres choix politiques, en particulier pour les Services publics et l'Enseignement Agricole Public.

Indignons nous, mobilisons nous, votons massivement (dès octobre) pour qu'ils s'en aillent tous » !



Michel Garcia

NOS ELEVES sont-ils si différents... ?



Apparemment oui pour l'administration de l'Agriculture ! Les exemples se multiplient.

Il y a d'abord eu le cas de la réforme de la voie professionnelle où nos élèves bénéficient d'une heure d'EPS de moins que ceux de l'Education Nationale en 1^{ère} et terminale bac pro avec un objectif plus ambitieux puisque autant d'activités évaluées avec une heure hebdomadaire de moins qu'à l'EN... Incompréhensible si ce n'est par souci d'économie de moyens budgétaires.

Nous ne reviendrons pas sur le débat de l'appellation APSAES en bac pro agricole en lieu et place d'APSA à l'Education Nationale. Rien n'y a fait, l'Inspection s'accrochant par idéologie à cette appellation et en imposant la CP5 (qui n'est que conseillée à l'EN). L'argument ultime de l'Administration a été qu'elle était maîtresse de ses diplômes agricoles...

Pour s'expliquer et pouvoir éviter que d'autres textes n'apparaissent sans concertation en amont, une réunion a finalement pu avoir lieu en décembre 2010 avec le Secrétariat Général du Ministère, le doyen de l'Inspection, les Inspecteurs et la FSU (SNEP et SNETAP). Nous pensions être d'accord pour qu'à l'avenir aucun texte concernant l'EPS ne sorte sans une concertation préalable.

Et bien ce n'était que vaine promesse puisqu'un projet d'arrêté concernant cette fois l'option facultative EPS en seconde générale et en filière « S » a été présenté sans concertation préalable au CTPC. Nous sommes intervenus en séance pour

exprimer des désaccords sur la méthode, sur le fond et sur la forme. Malgré tout, le même texte a été proposé au CNEA où nous sommes de nouveau intervenus (voir article sur l'option). Cette fois l'administration transforme un texte de l'Education Nationale qui est pourtant maîtresse de ses diplômes...mais là ça ne gêne pas l'Agriculture ! Le SNEP va interroger l'Education Nationale sur la légalité de cet arrêté.

Au-delà de ces deux exemples concernant l'EPS, l'Administration de l'Agriculture va plus loin puisque sous prétexte de décentralisation et de respect de DGH toujours en régression, des régions en viennent à ne plus respecter les textes officiels de l'Education Nationale pour la mise en place de la réforme du lycée. On a découvert que des établissements avec l'aval des DRAF suppriment tout simplement l'enveloppe horaire, non affectée, pour assurer des enseignements à effectif réduit (10h30 en seconde, 9h en première S puis, rentrée 2012, 10h en terminale S). Là dessus la DGER interpellée en CNEA sur le non respect de la loi ne répond pas et cherche à gagner du temps alors que la rentrée est en pleine préparation.

Ces exemples illustrent bien le fait que l'Administration de l'Agriculture n'est guidée que par le souci d'économie budgétaire quitte à laisser la déréglementation s'installer. Le SNEP, avec le SNETAP, continuera à dénoncer cette conception du service public et à se battre pour que la loi soit respectée afin que nos élèves aient les mêmes droits que ceux de l'EN, même si cela dérange.

Michel Garcia

OPTION FACULTATIVE en seconde générale et technologique et en filière « S » : pas d'accord !

En ce qui concerne la filière « S », le Ministère de l'Agriculture projette un arrêté spécifique concernant l'option facultative EPS.

Ce projet d'arrêté a été présenté, sans concertation préalable, au CTPC puis au CNEA. Dans ces deux instances, le SNEP-FSU a fait part de remarques positives mais aussi de désaccords.

Sur la méthode :

Malgré l'accord, datant de décembre, de l'administration d'informer le SNEP, pour avis, avant présentation de nouveaux textes concernant l'EPS, cela n'a toujours pas été fait pour ce projet d'arrêté. Bien que la DGER dise que ce principe n'est pas remis en cause, les faits sont là et nous font redemander instamment que l'Inspection établisse concrètement ce mode de dialogue. Mais le souhaite t'elle ? On est en droit d'en douter.

Sur la forme :

Nous ne comprenons toujours pas le besoin d'un texte spécifique « Agriculture » pour l'option EPS en 2^{nde} générale et technologique et en filière « S », formations relevant de l'EN et pour qui les textes des matières générales ont été établies par l'Education Nationale.

Nous sommes aussi surpris que ce projet d'arrêté ne soit pas cosigné par l'Education Nationale pour le rendre valide. Le SNEP interrogera rapidement les services de l'EN sur cette validité.

Sur le fond :

Le SNEP reste en désaccord sur le fait qu'une des deux activités retenues puisse avoir le niveau 3 d'exigences en terminale pour l'option alors que c'est le niveau exigé dès la seconde en EPS obligatoire ! A cela l'Inspection répond que c'est trop lourd à atteindre pour nos élèves de « S »...en quoi sont-ils si différents des élèves de l'Education Nationale.

Dans son argumentaire, l'Inspection mélange tout : voie professionnelle, voie technologique, bi-qualification, section sportive pour justifier un texte qui ne porte que sur l'option facultative en seconde générale et technologique et en filière « S ».

Les enjeux sont ailleurs, on ne nous dit pas tout... !

Michel Garcia

LA PECHE aux heures



La mise en place du bac pro en 3 ans, la disparition progressive de classes, la diminution du nombre d'élèves, la fermeture d'établissements ont pour conséquence la diminution des besoins en service des enseignants. Nombre de collègues se retrouvent alors en situation de « sous service » (terme erroné, le texte de référence faisant état de maxima de service D50-581 du 25/05/50).

D'un autre côté la tendance actuelle est de donner de plus en plus d'autonomie aux établissements à travers des volumes horaires d'enseignement ou de suivi non affectés (accompagnement personnalisé, EIE, tutorat etc etc). La tentation est donc grande

d'aller chercher dans ces mannes horaires les heures permettant à chacun de compléter son service et de pérenniser ainsi son poste.

Outre le bien fondé pédagogique de cette orientation, la pêche aux heures risque à terme d'entraîner des tensions dans les équipes pédagogiques car chaque matière est concernée et chacun à bien compris l'enjeu de cette méthode de gestion.

Pour le SNEP, les EIE, l'accompagnement personnalisé etc .. ne doivent pas devenir des moyens d'ajustements en terme de besoins d'enseignement et de personnel. Les revendications portées par notre syndicat sont toujours soucieuses de la réussite de tous les élèves et passent, en EPS, par un volume de pratique significatif d'au moins 3 heures hebdomadaires quelques soient les formations.

Patrick Michaud

CONGRES NATIONAL : le secteur Agriculture bien présent !

Le SNEP a tenu son congrès national du 28 mars au 1^{er} avril 2011 à Guidel (Morbihan). Accueil chaleureux des collègues bretons, météo digne de la réputation régionale, cinq jours de débats et de travaux aussi intenses qu'intéressants pour définir les mandats du SNEP pour les prochaines années.

Quatre collègues : Olivier Biotteau, Joseph Boulch, Michel Garcia et Thierry Raynal y ont représenté activement le secteur Agriculture.

M.Garcia et J.Boulch entrent au bureau national respectivement comme titulaire et suppléant.

Michel Garcia



CAPEPS INTERNE, avoir le concours oui mais après ?

Malgré l'explosion de la précarité au sein du ministère de l'agriculture depuis de trop nombreuses années, ce n'est seulement depuis cette année, que les contractuels de l'agriculture peuvent officiellement se présenter au capeps interne

Les résultats sont tombés et nous ne savons pas au moment de la rédaction de cet article si des candidats issus de l'agriculture ont obtenu le précieux sésame pour être titularisés.

Beaucoup de collègues ayant planché sur cette épreuve nous interrogent sur leur devenir en cas de réussite au concours. La position du SNEP et donc celle qu'elle défendra auprès de l'administration est la suivante. Pour son année de stage, l'agent pourra choisir entre rester au sein du MAP, de préférence sur le poste qu'il occupait comme contractuel, ou partir à l'Education Nationale.

A l'issue de son année de stage, le collègue qui a effectué son stage à L'EN passe au mouvement inter puis intra académique de l'éducation nationale et poursuivra sa carrière au sein de ce mi-

nistère. Par contre celui qui avait choisi le MAP comme lieu de stage, après avoir fait une demande d'affectation au mouvement inter académique de l'EN, demandera un détachement au MAP et sera affecté, lors du mouvement des titulaires à la CAP des PCEA (le SNEP y siège au titre d'expert), sur un des postes proposés aux titulaires du MAP. Si aucun poste ne correspond à ses vœux, il sera affecté suivant la procédure, à l'EN.

Dans tous les cas, le SNEP conseillera et défendra les collègues dans les choix de carrière choisis.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter .

Thierry Raynal

BILAN MUTATION 2011

La commission de mutation s'est déroulée le mardi 16 février 2011. Notre discipline a été marquée par les « mutations dans l'intérêt du service » (M.I.S.). La réforme du bac pro, les réductions horaires modifient de façon conséquente le nombre de cours d'EPS à assurer dans l'établissement et plusieurs collègues se retrouvent en sous service important. Les départs en retraite sont des occasions de réajuster les moyens aux besoins et notons que cette année aucun poste n'a été proposé au détachement. Cette conjoncture réduit les possibilités de mutation ou en impose d'autres mais contraintes. Des projets de vie sont bouleversés ou remis en cause lorsque l'on doit changer de région par exemple.

Dans ce contexte, le SNEP se mobilise pour donner toute sa place à notre discipline. La fin d'année doit être l'occasion d'un bilan mais aussi de mettre en perspective l'organisation de l'enseignement de l'EPS à moyen terme dans l'établissement ; la rentrée 2012 voit la réforme de bac pro en 3 ans arriver à son terme. Nous avons combattu cette réforme, aujourd'hui elle conduira à une réduction du nombre de classes en septembre 2012. Nous vous invitons dès maintenant à anticiper et à engager les discussions nécessaires au niveau de l'établissement mais aussi au plan régional. L'échelon régional est important puisqu'il reçoit la dotation de la DGER et doit ensuite répartir les moyens dans chaque lycée. Une certaine opacité peut régner parfois entre les informations au sein de l'établissement et sa traduction à l'échelon régional. Attendre la mi-novembre pour analyser la situation et découvrir une mutation dans l'intérêt du service est forcément plus compliqué à gérer et c'est parfois problématique. La rentrée 2011 s'annonce à peine qu'il faut d'ores et déjà préparer celle de 2012 !

le bilan du mouvement 2011 fait apparaître onze mutations chez les titulaires : 5 mutations choisies puisque 6 se font dans le cadre de mutation dans l'intérêt du service. En comparaison, le mouvement 2010 avait permis 23 mutations internes et 5 nouveaux détachements.



- Flotat François:legta Chambéry
- Gautier Michel:legta Avignon (mis)
- Larnac :1/2 legta Valence+ 1/2 Romans (mis)
- legey Patrick:legta Limoges (mis)
- Martin Philippe : Ipa Fayl Billot (mis)
- Meunier elvina:Ipa thuré
- Rouanet anne : legta Albi
- Plisson Jean Pierre : Legta Saintes
- Collet Lucas :1/2 Ipa Les Corbieres
- Cornillon Claire :retour Education nationale après m.i.s.
- Prodhomme Yannig :retour Education nationale après m.i.s.
- Calhoun Emmanuel :retour Education nationale –choix personnel

BONNE RETRAITE A :

Jean Claude Bazin :legta Pontivy
Christian Dutailly : legta Saintes
Sylvie Betuing : legta Albi
Patrick Merindol : legta Avignon
Catherine Richard : legta Nevers
Daniel Gastard : legta St Brieuc



CONGES FORMATION 2011/2012:

Espinasse-Adam Stéphanie : 50% sur 2ans
Hureaux Jeanne et Le Tallec Sophie

Joseph Boulc'h et Thierry Raynal



Ce congé est de droit.

Il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absence.

Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable et doit transmettre votre demande au Recteur (veillez à ce qu'il le fasse).

Respectez les délais : demande faite au Recteur au plus tard 1 mois avant le stage.

"A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé" (Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984)

Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.

N'OUBLIEZ PAS L'INSCRIPTION AU S.N.E.P national (talon ci-dessous).

Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.

SI VOUS ETES HORS DELAIS, PAS D'AUTO-CENSURE, faites tout de même la démarche. Dans ce cas, envoyez en plus de la voie hiérarchique une copie de votre demande de congé directement au rectorat avec la mention : "copie transmise directement vu l'urgence, original suit par voie hiérarchique". Faites de même si vous pensez que votre chef d'établissement risque de faire "trainer" la transmission.

MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

A recopier manuellement

Nom - Prénom

Grade et fonction

Établissement ou service

A (1)

Madame/Monsieur le Recteur de l'académie

s/c de

Transmis par la voie hiérarchique

Madame/Monsieur le XXXXXX,

Conformément aux dispositions prévues :

à l'article 34 (7e) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires

à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982, pour les agents non titulaires de l'État, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé les :

Pour participer à un stage national de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 6 janvier 2000).

A

Le

STAGE SYNDICAL AGRICULTURE

Le secteur Agriculture du SNEP organise un « **Stage Syndical National Agriculture** »
le jeudi 6 octobre et vendredi 7 octobre 2011 au SNEP à Paris.

Nous proposons aux participant (e) s les thèmes de réflexion et d'échanges suivants :

Conséquences des réformes sur l'EPS au Ministère de l'Agriculture

→ La voie professionnelle et la réforme du lycée

« L'outil syndical » SNEP au sein de l'Agriculture

Informations pratiques :

- début du stage jeudi à 10h jusqu'au vendredi 16h
 - Le SNEP prendra en charge l'hébergement et le transport (prendre des billets bien à l'avance pour avoir des prix mais *échangeables*)
- Les repas seront à la charge des stagiaires. Nous proposons de faire un dîner convivial autour de produits régionaux apportés par chacun.

Inscriptions :

Elles sont à faire à l'aide de l'imprimé ci-joint à retourner dès que possible à :

Joseph Boulch

7 allée des Chênes

35690 Acigné

INSCRIPTION STAGE SYNDICAL SECTEUR AGRICULTURE

du jeudi 06 octobre 10h00 au vendredi 07 octobre 16h00

Nom :

Prénom :

Etablissement d'exercice :

Réservation hôtel jeudi soir

OUI

NON

Ci-joint le modèle de demande de congé pour formation syndicale à déposer 1 mois avant (derniers délais 06 septembre 2011)

Pensez y dès la pré-rentree.



Le service public d'éducation, nos métiers,
on les aime, *ensemble* on les défend !



Élections professionnelles à l'Agriculture : on votera le 20 Octobre !

Les élections représentent un rendez-vous important avec la profession : c'est un temps fort de l'action collective pour contribuer à peser pour que soient entendues et prises en compte les revendications que le SNEP et la FSU portent.

Des résultats obtenus dépendront le nombre d'élus dans les différentes instances mais également la possibilité de participer aux négociations au sein du Ministère de l'Agriculture ainsi que les moyens qui seront accordés pour l'exercice du droit syndical.

Chacun(e) d'entre nous doit mesurer les enjeux : assurer une participation massive au scrutin, voter et faire voter pour le SNEP, le SNETAP et la FSU imposent que nous prenions en charge collectivement cette question.

Les élections professionnelles sont l'occasion pour le pouvoir, l'administration mais également toutes les forces sociales de mesurer l'état du rapport des forces syndicales.

Le cadre des élections d'octobre 2011 résulte de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur le dialogue social dans la Fonction Publique.

Suite aux accords de Bercy (juin 2008), la loi prévoit que ce sont les agents qui, par leur vote, définissent le caractère représentatif d'une organisation syndicale. Dorénavant, cette représentativité sera définie par les résultats des élections au comité technique.

Pour être habilitée à négocier, une organisation syndicale devra disposer au moins d'un siège dans le Comité Technique du niveau où se situe la négociation.

Pourquoi est-ce plus important encore que les élections précédentes ?

- Parce que les nouvelles élections au Comité technique (CT) se jouent avec tous les syndicats au niveau fédéral.
- Parce que dorénavant, l'attribution des moyens humains et financiers aux organisations syndicales (décharges syndicales, ASA, ...) seront calculées aussi sur le résultat des élections au CT (avant uniquement calculées d'après les résultats aux CAP)
- Parce que comme avant, des résultats découlent le nombre de sièges dans toutes les instances (CAP et CT) mais aussi dans les commissions de réforme, comité d'hygiène et de sécurité, conseil académique et départemental de l'EN, conseil économique et social, ...
- Tout le monde vote : sont électeurs, tous les agents titulaires, stagiaires, non titulaires relevant du service ou ministère concerné par le CT (sous certaines conditions d'ancienneté et de durée de contrat pour les non-titulaires).

Concrètement il s'agira de voter pour élire les représentants aux 2 comités techniques nationaux : le comité technique ministériel et le comité technique national de l'enseignement agricole public ainsi qu'au comité technique régional de l'enseignement agricole public.

Le vote se déroulera le jeudi 20 octobre et se fera « à l'urne » et non par vote électronique comme à l'éducation nationale. Il s'agit d'un scrutin de liste composée de 10 titulaires et 10 suppléants.

L'information doit commencer le plus tôt possible et devra s'étendre jusqu'à la fin du calendrier électoral. Chaque section doit prendre cette affaire à bras le corps pour la porter jusqu'au bout et permettre au SNEP, au SNETAP et à la FSU de rassembler le plus grand nombre de suffrages et d'obtenir un maximum de sièges.

SYNDICALISATION : stabilisation

Cette année a été riche en actions menées par le SNEP secteur agri qui ont mobilisé l'ensemble de nos forces.

- Commission préparatoire au mouvement EPS
- L'accès au concours interne pour les collègues contractuels de l'agriculture
- CAP mutations titulaires
- CAP promotions-avancement
- Commission congés formation
- Conseil National de l'Enseignement Agricole, un siège de titulaire (aux côtés du SNETAP)
- Entrevue et contacts avec les Inspecteurs Pédagogiques
- Entrevue et contacts avec le Chef du bureau des dotations à la DGER
- Information des collègues par bulletin « agri » et par liste de diffusion Internet
- Réponses individuelles aux questions des collègues par courrier, mails ou téléphone
- Conseils, défense, interventions auprès de l'Administration pour résoudre au mieux les problèmes (détachements, mutations, mutations dans l'intérêt du service, compléments de service, statuts, santé...).



L'annonce récurrente de suppression de poste dans l'enseignement, 16 000 encore pour la rentrée, le recours à des enseignants précaires, dégradation des conditions d'exercices en augmentant les HSA, les compléments de service, doit nous mobiliser pour sauvegarder la qualité et la continuité de notre enseignement.

Le bilan des syndiqués 2010 – 2011 est de 123 collègues. Le nombre de syndiqués se maintient

Votre engagement et votre soutien permettent au SNEP de mener des actions efficaces. Soyez nombreux à la rentrée à continuer à nous soutenir en renouvelant votre cotisation et à étendre auprès de vos collègues l'engagement syndical.

Stéphane Lamac